



PV 428 DU JEUDI 4 AVRIL 2019

## COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05  
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 1er mars 2019

**Président** : Bernard COURRIER.

**Membres** : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

**Absents excusés** : Jean-Michel JASTRZAB, Jean-Michel GAY.

**Contacts téléphoniques** : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

### **MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS**

**Attention**, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

**Zone rouge** : A compter du Lundi 01 Avril 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 05,06 et 07 Avril 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

**Zone orange** : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 01 Avril 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 08 Avril 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 12,13 et 14 Avril 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

**Zone verte** : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 19,20 et 21 Avril 2019.

### **INFORMATION TRES IMPORTANTE**

**Fin saison 2018-2019 - Montées / Descentes en U17 et U15**

**Application des réformes des championnats Jeunes de ligue et du DLR**

**U17 D1** : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U17 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U17 D1 de notre championnat. Les 2 premiers des U17 D1 accéderont au championnat U18 R2 de ligue. Les clubs qui accéderont en U18 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U17 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.13 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. Ainsi, si nous avons plus de 2 équipes rétrogradées sportivement de U17 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U17 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième** de U17 D1 (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR). Les quatre derniers de la poule U17 D1 descendront en U17 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

**U15 D1** : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U15 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U15 D1 de notre championnat. Les 2 premiers de U15 D1 accéderont simultanément aux championnats U16 R2 et U15 R2 de Ligue. Les clubs qui accéderont en U16 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U15 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.17 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. De plus, par application des nouveaux règlements de ligue des championnats de jeunes, dès la saison prochaine, un même club ne pourra pas avoir 2 équipes en championnat U15 de ligue (même à des niveaux différents). Les équipes de l' OL 2, FCL 2 et AS ST-PRIEST 2 seront donc **rétrogradées en U15 D1 quel que soit leur classement** en fin de championnat. Ainsi, si nous avons plus d'une équipe rétrogradée sportivement de U15 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U15 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième de U15 D1** (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR). Les quatre derniers de la poule U15 D1 descendront en U15 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.



PV 428 DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Pour toute question ou information, vous pouvez joindre :  
Arsène MEYER (07 87 72 96 17 - mail : [president-delegue@lyon-rhone.fff.fr](mailto:president-delegue@lyon-rhone.fff.fr))  
Bernard COURRIER (06 78 73 69 47 - mail : [sportive@lyon-rhone.fff.fr](mailto:sportive@lyon-rhone.fff.fr))

## ➡ RAPPEL PV 394 DU 05 JUILLET 2018

Suite à plusieurs décisions tardives, notamment la confirmation par la Ligue que notre District aura deux descentes en U19 et non une seule, le **Comité Directeur en séance du 2 juillet a pris la décision de créer à titre tout à fait exceptionnel une poule de 14 en U20 D1**. Cette décision permettra aux clubs qui étaient bloqués par le retard pris par notre District dans l'officialisation de cette descente supplémentaire de s'organiser pour la saison prochaine et ainsi de dynamiser notre nouveau championnat U20. Le Comité Directeur rappelle que pour la saison prochaine notre District bénéficiera de 2 montées en Ligue contre une seule cette année.

**À la fin de la saison 2018/2019, la poule U20 D1 sera ramenée à 12 clubs, et ce quel que soit le nombre de descendants de ligue.**

## ➡ ENTENTES

### REGLEMENTS GENERAUX LAuRAFoot

#### Article 7.1 - Les Ententes :

Les équipes des Ententes ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux de la FFF et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.  
L'équipe de l'entente peut participer à la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

## ➡ CALENDRIER DES MATCHS DE BARRAGES JEUNES

Les dates des matches de barrages pour les catégories jeunes sont fixées au :

Week-end du **15 et 16 JUIN 2019**

2<sup>ème</sup> Tour pour la catégorie U15 : Week-end du **22 et 23 JUIN 2019**

## ➡ FMI

Information publiée le **25/01/2019** sur le site Internet du District :

Nous vous rappelons qu'en cas d'arrêté municipal interdisant l'accès à un terrain, le Club recevant doit avertir l'adversaire, l'arbitre, le délégué et l'observateur de la rencontre concernée par cet arrêté.

Merci de le signaler aussi à la Commission de l'Arbitrage et à la Commission de Délégations.

#### **QUE FAIRE AVEC LA FMI EN CAS D'ARRÊTÉ MUNICIPAL ?**

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « FOOTCLUBS » n'est plus permise.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont suite à un arrêté municipal, le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Receiving et ne se déplacent pas. Le Club Receiving adresse un mail d'information de ce report avec l'arrêté municipal à la Commission Sportive et des Compétitions ([sportive@lyon-rhone.fff.fr](mailto:sportive@lyon-rhone.fff.fr)) pour les matches de championnats ou à la Commission des Coupes ([coupe@lyon-rhone.fff.fr](mailto:coupe@lyon-rhone.fff.fr)) pour les matches de Coupes.

Le Club Receiving n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « FOOTCLUBS », seul le District peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

## ➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :**

VETERANS, poule B : Match n° 20933627 du 15/03/19 : Us Villette D'Anthon Janneyrias 5 / Muroise Foot 5

VETERANS, poule D : Match n° 20933891 du 15/03/19 : Sud Azergues Foot 6 / Fc Croix Roussien 5

VETERANS, poule E : Match n° 24034022 du 15/03/19 : Cs Lyon 8 5 / C.B.E Feyzin 5

VETERANS, poule G : Match n° 20934284 du 15/03/19 : Uga Décines 5 / Anatolia 5

SENIORS Féminines D1 à 11, poule C : Match n° 21187422 du 17/03/19 : F.C Savigny 1 / Usel Foot 1

U15 D4, poule F Niveau 1 : Match n° 21218398 du 16/03/19 : Sla Odenas Charentay 1 / Ent. Haut Beaujolais 1



PV 428 DU JEUDI 4 AVRIL 2019

**Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :**

VETERANS, poule E : Match n° 20934016 du 08/03/19 : A.S.A Villeurbanne 5 / FC Lyon Football 5

VETERANS, poule F : Match n° 20934146 du 08/03/19 : CS Meginand 5 / AS Saint Martin En Haut 5

## **FORFAITS**

- U15 D4, poule I Niveau 1 : Match n° 21218490 du 09/03/19 : A.S Des Buers Villeurbanne 1 / F.C Gerland Lyon 2  
Forfait de F.C Gerland

- VETERANS, poule A : Match n° 20933489 du 15/03/19 : Fc Pays Viennois 5 / Chaponnay Marennnes 6  
Forfait de Chaponnay Marennnes

- SENIORS D5, poule E : Match n° 20932195 du 17/03/19 : Am. S. Des Cheminots 1 / Fc Colombier Satolas 3  
Forfait de Colombier Satolas

- U17 D3, poule C : Match n° 20461973 du 23/03/19 : Meyzieu 2 / Co Saint Fons 1  
Forfait de Co Saint Fons

- SENIORS D3, poule C : Match n° 20457629 du 24/03/19 : As Craponne 2 / A.S. D Villeurbanne 1  
Forfait de A.S D Villeurbanne

- SENIORS Féminines D1 à 11, poule B : Match n° 21187364 du 31/03/19 : F.C Menival 1 / A.S Saint Martin En Haut 2  
Forfait du F.C Menival

- U18 Féminines D1 à 11, poule B : Match n° 21187537 du 31/03/19 : Vaulx En Velin 2 / F.C Sainte Foy Les Lyon 1  
Forfait de Vaulx En Velin

### **Coupe De Lyon et du Rhône :**

VETERANS : Match n° 21376966 du 29/03/19 : U.S.M Pierre Benite 5 / Muroise Foot 5  
Forfait de Muroise

### **Correction :**

SENIORS D4, poule F : Match n° 20458795 du 03/03/19 : Sp Saint Alban De Roche 2 / Saint Romain en Gal 1  
Forfait du Sp Saint Alban De Roche

## **DERNIERE DIVISION SENIORS D5**

### **Montées en fin de championnat 2018-2019**

#### **En Séniors :**

En fin de saison 2018-2019, 18 équipes descendront de D4 vers D5.

Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4.

Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée :

Les 3 premiers de chaque poule.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

### **Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.**

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

## **HOMOLOGATION TOURNOIS**

582775 FC RENEINS VAUXONNE – U7 le 27/04/19

525335 AS TOUSSIEU – U9 U11 U13 le 22/06/19

504256 FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS – U9 le 13/04/19